

Nom du produit : Zinc
 Ref.Nr.: BDS000467_2_20150105 (FR)
 Date de création/révision : 05.01.15 Version : 2.1
 Remplace : BDS000467_20130621

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Zinc
 Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
 Touwslagerstraat 1
 9240 Zele
 Belgium
 Tel.: +32(0)52/45.60.11
 Fax.: +32(0)52/45.00.34
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Kryptogatan 14, 431 53 Mölndal	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

1 / 12

Nom du produit :	Zinc	Date de création/révision :	05.01.15 Version : 2.1
Ref.Nr.:	BDS000467_2_20150105 (FR)	Remplace :	BDS000467_20130621

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Santé:	Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux.
Environnement:	Danger pour le milieu aquatique, aigu catégorie 1 Très toxique pour les organismes aquatiques. Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 1 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres dangers :	Contient: 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime Peut produire une réaction allergique.

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

N : DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Santé:	R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Physique:	EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
Environnement:	R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:	Danger
Mention(s) de danger:	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P337/313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P333/313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une

Nom du produit : Zinc
Ref.Nr.: BDS000467_2_20150105 (FR)
Date de création/révision : 05.01.15 Version : 2.1
Remplace : BDS000467_20130621

Informations additionnelles sur les dangers: température supérieure à 50°C/122°F.
P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
Contient:
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime
Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	204-065-8	30-60	F+	12	A
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	7440-66-6	231-175-3	10-30	N	50/53	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	921-024-6	5-10	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	B
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	201-159-0	<10	F,Xi	11-36-66-67	A
oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5	1-5	N	50/53	B
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	265-151-9	1-5	Xn	65	B,P
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	265-185-4	1-5	N	10-51/53-66-67	B,P
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	202-436-9	<1	Xn,N	10-20-36/37/38-51/53	A
2-(3-heptyl)-N-butyl-1,3-oxazolane	165101-57-5	425-660-0	<1	N	51/53	
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	200-751-6	<2.5	Xn	10-22-37/38-41-67	B

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

P : la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
oxyde de diméthyle	01-2119472128-	115-10-	204-	30-	Flam. Gas 1. Press. Gas	H220 H280	A



Nom du produit : Zinc
 Ref.Nr.: BDS000467_2_20150105 (FR)
 Date de création/révision : 05.01.15 Version : 2.1
 Remplace : BDS000467_20130621

éther méthylique	37	6	065-8	60			
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)		7440-66-6	231-175-3	10-30	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H400,H410	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	01-2119475514-35	-	921-024-6	5-10	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	B
butanone; méthyléthylcétone	01-2119457290-43	78-93-3	201-159-0	<10	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	A
oxyde de zinc		1314-13-2	215-222-5	1-5	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H400,H410	B
naphta léger (pétrole), hydrotraité		64742-49-0	265-151-9	1-5	Asp. Tox. 1	H304	B,P
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré		64742-82-1	265-185-4	1-5	Liquide inflammable, catégorie 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles ?Exposition unique STOT un., catégorie 3, Danger par aspiration, catégorie 1, Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2	H225,H336,H304,H411	B,P
1,2,4-triméthylbenzène	ABNA	95-63-6	202-436-9	<1	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2	H226,H332,H315,H319,H335,H411	A
2-(3-heptyl)-N-butyl-1,3-oxazolane		165101-57-5	425-660-0	<1	Aquatic Chronic 2	H411	
butane-1-ol; n-butanol	01-2119484630-38	71-36-3	200-751-6	<2.5	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3	H226,H302,H335,H315,H318,H335,H336	B

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

P : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Contact avec les yeux :**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au



Nom du produit :	Zinc	Date de création/révision :	05.01.15 Version : 2.1
Ref.Nr.:	BDS000467_2_20150105 (FR)	Remplace :	BDS000467_20130621

Inhalation :	savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion :	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.



Nom du produit :	Zinc	Date de création/révision :	05.01.15 Version : 2.1
Ref.Nr.:	BDS000467_2_20150105 (FR)	Remplace :	BDS000467_20130621

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié
Mettre dans un récipient approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :



Nom du produit : Zinc
 Ref.Nr.: BDS000467_2_20150105 (FR)
 Date de création/révision : 05.01.15 Version : 2.1
 Remplace : BDS000467_20130621

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
		VLE	300 ppm
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	VME	20 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
oxyde de zinc	1314-13-2	VME	10 mg/m3
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	VME	20 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
		VLE	300 ppm
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	VME	20 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	500 ppm
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	VME	50 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
oxyde de zinc	1314-13-2	VME	10 mg/m3
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	VLE	50 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
		VLE	300 ppm
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type AX)
la peau et les mains :	Porter des gants
les yeux :	Porter des lunettes.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Nom du produit :	Zinc	Date de création/révision :	05.01.15 Version : 2.1
Ref.Nr.:	BDS000467_2_20150105 (FR)	Remplace :	BDS000467_20130621

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique :	Liquide en aérosol avec propulseur DME.
couleur :	Gris.
odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	< 0 °C
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	1.45 g/cm ³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C

9.2. Autres informations

COV: 640 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux



Nom du produit : Zinc
 Ref.Nr.: BDS000467_2_20150105 (FR)
 Date de création/révision : 05.01.15 Version : 2.1
 Remplace : BDS000467_20130621

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation : L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion : Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau : Peut entraîner irritation.
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux

Donnés toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/m3
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, aigu catégorie 1
 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 1
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Donnés ecotoxologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
oxyde de zinc	1314-13-2	LC50 fish	1.1 mg/l
		EC50 daphnia	0.098 mg/l
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	IC50 algae	1 - 10 mg/l
		LC50 fish	10 - 100 mg/l
		EC50 daphnia	10 - 100 mg/l
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	LC50 fish	> 10 mg/l
		EC50 daphnia	3 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité



Nom du produit : Zinc
Ref.Nr.: BDS000467_2_20150105 (FR)
Date de création/révision : 05.01.15 Version : 2.1
Remplace : BDS000467_20130621

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS (Zinc)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1
ADR/RID - Code de classification:5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.



Nom du produit :	Zinc	Date de création/révision :	05.01.15 Version : 2.1
Ref.Nr.:	BDS000467_2_20150105 (FR)	Remplace :	BDS000467_20130621

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Oui
IMDG - Marine polluant:	Polluant marin
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.
 Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.
 Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
 Directive 99/45/CE
 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnels: rubrique:	606: Cétones, benzoquinone

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrase de risques:	R10: Inflammable. R11: Facilement inflammable. R12: Extrêmement inflammable. R20: Nocif par inhalation. R22: Nocif en cas d'ingestion.
-------------------------------------	--



Nom du produit :	Zinc	Date de création/révision :	05.01.15 Version : 2.1
Ref.Nr.:	BDS000467_2_20150105 (FR)	Remplace :	BDS000467_20130621

R36: Irritant pour les yeux.
R38: Irritant pour la peau.
R41: Risque de lésions oculaires graves.
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

*Explication des mentions de danger:

H220 : Gaz extrêmement inflammable.
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.